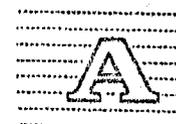


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
RESTREINTE
A/AC.25/SR.295
23 janvier 1953
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZIEME SEANCE (PRIVEE)

Tenue au Siège, à New-York,
le mercredi 28 janvier 1953, à 15 heures.

SOMMAIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Documents de travail présentés par M. Hadawi, spécialiste des questions agraires à la Commission
3. La question des comptes arabes bloqués en Israël
4. Communications aux Gouvernements des parties intéressées
5. Communiqué de presse

PRESENTS

<u>Président</u>	:	M. BARAN	Turquie
<u>Membres</u>	:	M. BARCO	Etats-Unis d'Amérique
		M. ORDONNEAU	France
<u>Secrétariat</u>	:	M. CHAI	Secrétaire principal par intérim

Sur la suggestion de M. Ordonneau, Président sortant, la Commission décide de nommer M. Baran (Turquie) Président de la Commission.

Le PRESIDENT et M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) rendent hommage à la manière dont M. Ordonneau a exercé les fonctions de Président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

1. DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES PAR M. HADAWI, SPECIALISTE DES QUESTIONS AGRAIRES A LA COMMISSION

La Commission décide d'examiner les documents au cours d'une prochaine séance.

2. LA QUESTION DES COMPTES ARABES BLOQUES EN ISRAEL

M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) pense que la Commission aimerait apprendre de la délégation d'Israël quels progrès ont été réalisés en ce qui concerne les modalités arrêtées par Israël et la Barclays Bank. Elle n'a reçu aucun renseignement complémentaire depuis que le représentant d'Israël a annoncé, au cours des débats de l'Assemblée générale, que le paiement de la première tranche commencerait le 1er mars. Il conviendrait d'entendre le représentant d'Israël maintenant et d'examiner avec lui la question d'une deuxième tranche.

M. ORDONNEAU (France) partage cette opinion et propose de faire savoir au représentant d'Israël, suffisamment à l'avance, quelles questions la Commission désire examiner.

Le PRESIDENT se range à cet avis et annonce qu'il se mettra en rapport avec M. Rafael.

3. COMMUNICATIONS AUX GOUVERNEMENTS DES PARTIES INTERESSEES

M. ORDONNEAU (France) doute de l'utilité d'envoyer aux parties une nouvelle communication, comme celle qui leur a été adressée l'année dernière. Le fait que la Commission se réunit est évident et, pour bien marquer la chose, on pourrait publier un communiqué de presse.

Le PRESIDENT suggère de faire paraître un avis dans le journal.

M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) estime, avec le représentant de la France, qu'il est inutile d'envoyer une communication. Toutefois, il serait opportun de publier un communiqué de presse. De même, il serait utile de faire paraître un avis dans le journal.

4. COMMUNIQUE DE PRESSE

Après un échange de vues, la Commission décide de publier le communiqué de presse suivant :

"La Commission de conciliation s'est réunie aujourd'hui au Siège de l'Organisation des Nations Unies et a examiné la situation telle qu'elle se présente à la suite de la discussion de la question palestinienne au cours de la septième session de l'Assemblée générale. Elle a pris acte du fait qu'elle doit continuer à s'inspirer de la résolution de l'Assemblée générale en date du 26 janvier 1952.

La Commission a décidé de continuer, pour l'instant, à se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New-York et de poursuivre ses efforts pour prêter assistance aux parties en vue, notamment, de résoudre la question de l'indemnisation des réfugiés de Palestine, celle du déblocage des comptes bancaires bloqués en Israël et d'autres problèmes pendants".

La séance est levée à 15 heures 55.